



## Un dispositif d'autorégulation (DAR) pour les enfants ayant des troubles du spectre autistique

**Mardi 30 avril à 9h30**

► **Ecole Elisée Chatin, 29 rue le Brix**

*En présence de*

- **Eric Piolle**, Maire de Grenoble
- **Mohammed Marzouk**, Adjoint au directeur académique
- **Martine Vial Jaime**, Présidente de la MFI
- **Caroline Grau**, porteuse du projet DAR et ancienne directrice du pôle Handicap)
- **Christine Garnier**, Adjointe aux Ecoles
- **Luis Beltran-Lopez**, Conseiller municipal délégué au Handicap et à l'Accessibilité

**Depuis la rentrée 2023-2024, l'école Elisée Chatin accueille un dispositif d'autorégulation (DAR) afin de répondre aux besoins spécifiques des enfants atteints de troubles du spectre autistique et de leur offrir un environnement adapté à leur développement. L'Education Nationale - Académie de Grenoble, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, la Mutualité Française et la Ville de Grenoble portent conjointement le DAR, et en signeront la convention ce mardi 30 avril.**

L'accès à l'école des enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique ou d'un trouble du développement est un enjeu important. En 2022, selon la Délégation Interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, 65% des enfants autistes étaient scolarisés à plein temps.

En accord avec les ambitions de son projet éducatif 2022-2025, **la Ville est engagée pour l'accueil inconditionnel de tous les enfants et pour l'adaptation de l'école aux spécificités de chacun.** Aussi, une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) a ouvert à la rentrée 2022-2023 à l'école maternelle Buffon, ainsi qu'une Unité Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à l'école Ampère à la rentrée 2021-2022.

La Mutualité Française section Isère a été retenue à l'issue d'un appel à projet conjoint de la Délégation territoriale de l'ARS et de l'Académie de Grenoble pour porter le DAR en juillet dernier. Le dispositif d'autorégulation (DAR) de l'école Elisée Chatin, ouvert en janvier 2024, fait partie des solutions permettant aux enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique de suivre les enseignements scolaires d'un établissement public classique, comme le prévoit la loi handicap de 2005.

### ► **Qu'est-ce que l'autorégulation ?**

Issue de la psychologie de l'apprentissage, cette approche a d'abord été expérimentée au Canada. L'autorégulation résulte d'un apprentissage et d'un entraînement spécifique et continu visant à augmenter l'autonomie de l'enfant, sa motivation et son estime de soi, via la maîtrise de ses pensées, comportements et émotions, et le développement des compétences cognitives, sociales et émotionnelles. Ce dispositif s'adresse en particulier à des enfants présentant des troubles du comportement.

### ► **Organisation du DAR à l'école Elisée Chatin :**

Orientés par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH), les enfants participant au dispositif présentent des troubles du spectre autistique mais sont en capacité de suivre les cours des cycles dans lequel ils sont inscrits avec un rythme scolaire à temps plein.

Afin d'aider les enfants à gérer leurs émotions et leur comportement de manière autonome, des techniques et des stratégies sont mises en place, leur permettant de mieux s'adapter à leur environnement et d'interagir plus facilement avec les autres élèves et les enseignant-es.

Actuellement 2 enfants sont accueillis dans le dispositif de l'école Elisée Chatin, qui compte 400 élèves et 28 enseignant-es. La capacité maximum est de 9 enfants, aussi de nouveaux et nouvelles élèves y seront accueillis dès la rentrée scolaire prochaine.

### ► **Un projet multipartenarial :**

La Délégation territoriale de l'ARS finance 140 000€, l'Education Nationale met à disposition une enseignante spécialisée, la Mutualité Française section Isère (MFI) met à disposition deux éducateur-rices spécialisé-es à temps plein, un neuro-psychologue à 30% et un orthophoniste (en cours de recrutement), la Ville met à disposition une salle de classe réaménagée et un local transformé en salle d'hypo-sollicitation (les enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique pouvant présenter une hypersensibilité et une hyperfatigabilité aux stimulations visuelles et auditives impactant leurs apprentissages et leurs interactions sociales).

L'ensemble des acteurs éducatifs bénéficient de formations et de temps de régulation.